

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2019
Salle Schuman – Hôtel de Communauté à Yutz

La séance est ouverte à 18h10.

Après avoir entendu quelques communications,

Le Bureau Communautaire :

- **ADOPTE** le procès-verbal du Bureau Communautaire du 5 septembre 2019
- **VALIDE et ACCEPTE** le principe de la délégation du droit de priorité par la Ville de Yutz à la Communauté d'Agglomération pour les parcelles cadastrées section 44 n° 277, 278, 279, 280 et 281 d'une contenance totale de 137 m² et **TRANSFERE** ce droit à l'aménageur SODEVAM, concessionnaire de la ZAC Espace Meilbourg
- **APPROUVE** la conclusion d'une convention de remboursement de frais par la société ARCELOR MITTAL CENTRES DE SERVICES concernant le Site Ex-Prosimo Yutz – MAXILOR sur la ZAC Actypôle
- **APPROUVE** la convention de prestation de service avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) pour la formation à l'entretien motivationnel dans le cadre de la lutte contre le tabagisme
- **APPROUVE** la convention tripartite relative au recouvrement des redevances d'assainissement à conclure avec le Syndicat des Eaux de Cattenom et Environs et VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux
- **AUTORISE** la signature de l'accord transactionnel relatif à la résiliation du marché de travaux d'assainissement pour la Réfection du collecteur d'eaux usées Route du Luxembourg à Manom et le versement de 16 138,76 € à la Société SOTRAE
- **APPROUVE** le Plan d'Occupation de la Surveillance et des Secours (POSS) actualisé du Centre Aquatique Communautaire
- Concernant le soutien au sport, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :
 - au titre du sport individuel : 500 € à Anaé LAMATHE et 500 € à Marine PRIEUR, gymnastes, étant précisé que ces montants seront plafonnés aux sommes attribuées par les Communes de Fontoy et Basse-Ham, communes respectives de résidence des deux gymnastes
 - au titre de l'événementiel sportif : 1 000 € au Siam Boxing Terville pour l'organisation du 5ème Gala International de Boxe Thaïlandaise

- **APPROUVE** la nouvelle clé de répartition du Service Commun des Systèmes d'Information, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2019, et **AUTORISE** le Comité de Pilotage du SCSI à actualiser la clé de répartition chaque année

- Concernant le développement économique :
 - ZAC Metzange Buchel : **AGRÉE** la modification de la cession à la société LOCAL COMPANY d'une surface de 11 463 m² au prix de 30 € HT le m²,
 - ZAC Espace Cormontaigne : **AGRÉE** :
 - la candidature de l'Association Immobilière Educatif Saint Vincent en vue de la cession d'un terrain d'environ 4 718 m² au prix de 70 € HT/ m² et d'un terrain d'environ 120 m² au prix de 45 € HT/m²
 - la candidature du Département de la Moselle en vue de la cession d'un terrain d'environ 82 m² au prix de 70 € HT/m²
 - la cession d'une parcelle de 289 m² à la copropriété de l'immeuble Lippmann à titre gracieux

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement par l'Office Public de l'Habitat Portes de France-Thionville d'un Prêt de 152 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer l'opération d'accélération du programme d'investissement, Haut de bilan

- **APPROUVE** la signature d'un avenant de reconduction à la convention de partenariat avec NEOFISC, pour la Maison du Luxembourg

- **EMET** un avis favorable sur les dossiers des porteurs de projet à déposer dans le cadre de l'Appel à Coopération Urbanisme Durable 2019 des Fonds Européens.

La séance est levée à 19h00.